



LANDMASTER[®]

SUPREME 480 TF

HERBICIDE

480 GRAMMES/L
CONCENTRÉ

OSMODIFFUSION
IDÉALE

SYSTEMIE
OPTIMALE

EFFET
MAXIMAL

HERBICIDE FOLIAIRE SYSTÉMIQUE NON SÉLECTIF

- **Combinaison de 2 adjuvants** hydratants, diffusants et osmotiques, dont un d'origine végétale, pour une meilleure pénétration du produit
- **Hautement concentré** en matière active : 480 g/L de glyphosate
- **Facile d'emploi** : formulation peu moussante et plus fluide

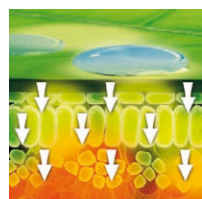


POINTS FORTS

Un concentré d'avantages et d'innovation

- Produit **prêt à l'emploi**, aucun adjuvant à ajouter
- Diffusion du glyphosate optimisée
- **Systémie** de la plante préservée
- 480 g/L de glyphosate :
 - moins de produits à stocker
 - moins de produits à manipuler
- Une dose recommandée par type d'adventice
- ZNT aquatique et terrestre de 5 mètres
- Délais avant travail du sol :
 - 6h après un traitement sur adventices annuelles et bisannuelles
 - 4 jours après un traitement sur vivaces

MODE D'ACTION



1. PÉNÉTRATION DE LA SUBSTANCE ACTIVE (COUPE D'UNE FEUILLE APRÈS TRAITEMENT)

Meilleure adhérence des gouttelettes. Passage facilité à travers la cuticule.



2. MIGRATION DU PRODUIT DANS LES RACINES

Systémie optimisée. Diffusion du glyphosate et efficacité maximisées.



3. LIMITATION DU RISQUE DE REPOUSSE

Destruction totale du système racinaire. Pas de repousse possible et action durable.

TABLEAU DES USAGES DE LANDMASTER® SUPREME 480 TF

Grandes cultures - Maraichage

Usages	Cultures	Dose de glyphosate /ha/an (eq. L/ha)	Nb. App. /an	Stades d'application	DAR (j)	ZNT aqua. (m)
<i>Blé*</i> Désherbage	Blé, Triticale, Epeautre	2160 g (4,5)	1	(Avant moisson)	7	5
<i>Lin*</i> Désherbage	Lin textile	1080 g (2,25)	1	(Avant moisson)	-	5
<i>Orge*</i> Désherbage	Orge	2160 g (4,5)	1	(Avant moisson)	7	5
<i>Traitements généraux : Désherbage des cultures installées</i>	Cultures installées	Graminées annuelles : 1080 g (2,25) Dicotylédones : 2160 g (4,5) Vivaces : 2520 g (5,25)	1	-	*	5
<i>Traitements généraux : Dévitalisation- débroussaillant</i>	Dévitalisation des broussailles sur pied**	(9 L/ha)	1	-	-	5
<i>Traitements généraux : Dévitalisation arbres sur pied et souches</i>	Ceps de vigne	(6 L/ha)	1	-	-	5
<i>Jachères et cultures intermédiaires*Limitation pousse Fructifère</i>	Phacélie	240 g (0,5)	1	-	-	5
	Fétuque élevée, Moutarde blanche, Radis fourrager, Ray-grass anglais, Ray-grass hybride, Ray-grass italien, Trèfle blanc, Trèfle de perse, Trèfle hybride, Trèfle incarnat, Trèfle violet, Vesce commune	360 g (0,75)	1	-	-	5
	Jachère spontanée	480 g (1)	1	-	-	5
<i>Traitement généraux *Désherbage* avant mise en culture/après récolte</i>	Labour	Non autorisé				
	Non labour, ou labour avant culture de printemps en sol hydromorphe	1080 g (2,25)	1	-	.*	5
	Adventices réglementées ¹	Graminées annuelles : 1080 g/ (2,25) Dicotylédones : 2160 g (4,5) Vivaces : 2520 g (5,25)	1	-	.*	5

*DAR de 30 jours sur culture légumières.

**Ne pas utiliser pour l'entretien des forêts, à l'exception de la période d'installation du peuplement (hauteur inférieure à 3 mètres), et ne pas utiliser pour dévitaliser les souches.

¹ JORF du 8 Octobre 2004.

Vigne - Arboriculture

Usages	Cultures	Dose de glyphosate /ha/an (eq. L/ha)	Nb. App. /an	Stades d'application	DAR (j)	ZNT aqua. (m)
<i>Culture fruitières*Désherbage* cultures installées (de plus de 3 ans) (sauf bananier)</i>	Inter-rang	Non autorisé				
	Sous le rang + ≤ 40 % de la surface parcellaire	Toutes adventices : 900 g (1,875)	3	-	21*	5
	Situation non mécanisable ou récolte mécanique de fruits au sol	Max : 2160 g Graminées annuelles : 1440 g (3) Dicotylédones et vivaces : 2160 g (4,5)	3	-	21*	5
<i>Vigne*Désherbage</i>	Inter-rang	Non autorisé				
	Sous le rang uniquement	Toutes adventices : 450 g (0,93)	3	-	21	5
	Situation non mécanisable	Max : 2160 g Graminées annuelles : 1440 g (3) Dicotylédones et vivaces : 2160 g (4,5)	3	-	21	5

*Délai avant récolte de 90 jours sur kiwi, 7 jours sur olive et 21 jours pour les autres usages

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau. SPe3 - Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe7 - Pour protéger les oiseaux, ne pas appliquer ce produit durant la période de reproduction des oiseaux pour la dévitalisation des broussailles sur pied.

DOSES RECOMMANDÉES PAR ADVENTICES (en équivalence L/ha)

Dans tous les cas respecter les prescriptions de l'avis du JORF du 8 octobre 2004

GRANDES CULTURES :

Le stade développé des plantes à détruire correspond à plus de 3 feuilles des dicotylédones ou dès le tallage des graminées.

Adventices	Stade développé	Stade très jeune*
DICOTYLÉDONES ANUELLES / BISANUELLES		
Fumeterre, Séneçon commun, Stellaire	1,5	0,75
Amarante réfléchie, Diplotaxis	1,5	1,125
Capselle, Chénopode, Coquelicot	1,875	0,75
Amarante hybride, Arroche étalée, Renouée persicaire	1,875	1,125
Véroniques	1,875 (pleine végétation 2,625)	1,125
Ambroisie à feuille d'armoïse	1,875	1,5
Phacélie	1,875	-
Euphorbes	2,25	0,75
Arroche hastée, Gaillet, Laiterons (rude et maraîcher), Lamiers, Morelle, Repousses de tournesol, Souci	2,25	1,125
Matricaires	2,25	-
Mouron rouge	2,625	1,125
Moutarde, Radis	2,625 (jachère semée, montaison 3,75)	-
Repousses de colza	2,25 (montaison : 3,75)	1,875
Trèfle de Perse	2,625	1,125
Epiaire, Mercuriale annuelle, Ravenelle	3	-
Renouée des oiseaux	3	1,5
GRAMINÉES ANNUELLES		
Agrostide jouet du vent, Repousses de céréales	1,125	0,75
Orge des rats	1,5	1,125
Ray-grass d'Italie (multiflore), Vulpin des champs	1,875	0,75
Folle avoine, Pâturin annuel	1,875	1,125
Brôme stérile	1,875	1,5
Brôme mou, Digitaire, Panic crête de coq	2,25	1,125
Sétaires	2,25	1,5
Vulpin des prés	2,25	1,125
Fétuque élevée	2,25	1,5
GRAMINÉES VIVACES		
Chiendent rampant, Agrostides, Ray-grass hybride	2,25 (Chiendent rampant : 15 cm, avant épiaison)	-
Avoine à chapelet, Dactyle aggloméré, Fléole, Pâturin commun	3	-
Ray-grass anglais (pérenne)	3 (jachère semée, dès montaison 3,75)	-
Houlque molle, Jonc, Chiendent pied de poule	5,25 (Chiendent pied de poule : hauteur 20 cm)	-
DICOTYLÉDONES VIVACES		
Chardon des champs	2,625	-
Laiteron des champs, Pissenlit, Plantains, Rumex	3 (Rumex : montaison)	-
Luzerne	3,375 (implantation ancienne 5,25)	2,25
Gesse tubéreuse, Séneçon de Jacob	4,5	-
Armoise, Grande consoude, Grande Ortie (dioïque), Liseron des champs, Liseron des haies, Renouée amphibie, Trèfles	5,25 (Liserons : floraison)	-

*Avant tallage ou 3 feuilles des dicotylédones.

Dans tous les cas respecter les prescriptions de l'avis du JORF du 8 octobre 2004

VIGNES ET VERGERS - CULTURES PÉRENNES :

Les doses correspondent à un stade développé des adventices (> 6 feuilles des dicotylédones, début tallage des graminées).

Adventices	Stade développé
GRAMINÉES ANNUELLES	
Brômes, Orge des rats, Pâturin annuel, Sétaïres	2,25
Digitaire, Panic crête de coq	3 (avant tallage 1,5)
Folle avoine, Ray-grass d'Italie (multiflore)	3 (avant tallage : 1,875)
DICOTYLÉDONES ANNUELLES/BISANNUELLES	
Amarante réfléchie, Coquelicot, Crépis, Diplotaxis, Séneçon commun, Souci, Stellaire, Véronique de Perse	2,25
Laiterons (rude et maraîcher), Véronique feuille de lierre	2,625 (avant 6 feuilles 1,875)
Datura stramoine, Euphorbes, Erodium	3
Gaillet, Lamiers, Morelle, Renouée persicaire, Arroches, Chénopode	3 (avant 6 feuilles : 1,875)
Mouron rouge	3 (avant 6 feuilles 2,25)
Erigérons	3,375 (avant 6 feuilles : 1,875)
Géraniums, Carotte sauvage	3,75 (Carotte : plantes peu développées)
Vesce cultivée	4,5 (avant 6 feuilles : 2,25)
GRAMINÉES VIVACES	
Chiendent rampant	3 (15 cm, avant épiaison)
Ray-grass anglais (pérenne)	4,5
Andropogon, Canne de Provence, Chiendent pied de poule, Sorgho d'Alep	5,25 par tache ou sur le rang (Chiendent pied de poule : hauteur 20 cm ; Sorgho : hauteur 30-40 cm)
DICOTYLÉDONES VIVACES	
Chardon des champs, Millepertuis perforé, Passerage drave, Plantains	3
Chondrille	3+3 (2 passages : novembre et avril)
Luzerne lupuline, Muscari, Pissenlit, Rumex	3,375 (Rumex : montaison)
Poireau des vignes	3,75
Ail des vignes, Fougère	4,5 (Fougère : avant jaunissement des frondes)
Grande Ortie (dioïque), Trèfles, Liseron des champs, Liseron des haies, Mauve	5,25 par tache ou sur le rang (Liserons : floraison ; Aristoloche : hauteur 40 cm ; Épilobe : floraison, 3,375 sur levées d'automne)
Potentille, Tussilage	6 par tache uniquement ou sur le rang

DANS LE CADRE DE LA DÉVITALISATION DES BROUSSAILLES :

Clématite, Ronce 6,75 litres/ha, (Ronces : à l'automne uniquement).

DANS LE CADRE DE LA DÉVITALISATION DES SOUCHES (VIGNE) :

Ceps de vigne : 6 litres/ha, avec panneau récupérateur

LANDMASTER® SUPREME 480 TF - N° AMM 2120143

Concentré Soluble (SL) Glyphosate (Sel de diméthylamine) : 480 g éq. acide/L (39,4 % éq. acide).

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Respecter les précautions d'emploi (Spécifications, délai avant récolte en jours (DAR) et ZNT, etc.). Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

Responsable de la mise sur le marché :
Albaugh TKI d.o.o., Grajski trg 21, SI-2327 Rače, Slovénie
Tel: +386 2 609 02 11, www.albaugh.eu

® TM trademark or trade name of Albaugh, LLC or an affiliated company

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.